

Audit clinique

1^{re} intention

Approche par comparaison

Définition

Méthode d'évaluation qui permet à l'aide de critères déterminés de comparer les pratiques de soins à des références admises, en vue de mesurer la qualité de ces pratiques et des résultats de soins avec l'objectif de les améliorer.

Champ d'application

Les pratiques professionnelles, notamment de soins, pour lesquelles il existe un référentiel ou, au minimum, un accord professionnel permettant de le construire.

Objectifs

Mesurer l'écart entre la pratique et la référence.
Définir et mettre en œuvre des actions d'amélioration.
S'assurer de l'efficacité des actions d'amélioration.

Synonymes, variantes et produits dérivés

Audit médical
Audit infirmier
System medical review
Évaluation de la qualité des soins infirmiers

Origine

Méthode développée par l'ANDEM en s'inspirant des expériences d'évaluation de pratiques professionnelles menées en Amérique du Nord, en Australie, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

Ressources nécessaires

Soutien d'un professionnel maîtrisant la méthode au moins pour les étapes 2 (définition des critères) et 3 (choix de la méthode de mesure).

Conditions de réussite

Cibler une pratique professionnelle bien définie et non un problème complexe d'organisation.
Définir un objectif centré sur l'amélioration de la pratique et non sur l'évaluation des personnes.
Choisir un responsable de projet ayant une légitimité professionnelle.

Description

La méthode comporte 6 étapes.

• Choix du thème

- Choix du thème en fonction de la fréquence de la pratique, du risque encouru par le patient, du potentiel d'amélioration, de l'existence de références scientifiques, réglementaires et professionnelles.
- Définition du champ de l'étude par les initiateurs de l'étude : nombre d'unités de soins impliquées. Le choix s'appuie sur le volontariat.
- Constitution du groupe de travail et nomination du chef de projet.
- Réalisation d'une information sur le projet auprès des professionnels.

• Choix des critères

- Recherche du référentiel à partir de l'analyse de la littérature disponible (scientifique, professionnelle, réglementaire). Éventuellement, adaptation de ce référentiel au contexte local.
- Définition des critères d'évaluation (ensemble des variables dont la mesure rend compte de la conformité au référentiel).
- Définition de la valeur attendue du critère (standard).



- **Choix de la méthode de mesure**
 - Détermination du type d'étude (rétrospective ou transversale), de la source d'information, de la taille de l'échantillon, de la période d'évaluation et du mode de recueil des données.
 - Construction de la feuille de recueil de données.
 - Test de la feuille de recueil de données et réajustement le cas échéant.

- **Recueil des données**
 - Organisation d'une réunion d'information pour toutes les unités concernées par l'audit.
 - Remplissage d'une feuille de recueil des données pour chaque pratique évaluée.
 - Suivi de l'évolution du recueil des données.

- **Analyse des résultats**
 - Traitement des données recueillies : calcul de l'écart entre les pratiques (valeurs observées des critères) et le référentiel (valeur attendue des critères ou standards).
 - Recherche des causes des écarts et analyse (les outils cités en seconde partie du document peuvent être utilisés pour rechercher les écarts et leurs causes).
 - Définition du résultat attendu suite à la mise en œuvre des actions d'amélioration.

- **Plan d'actions d'amélioration et réévaluation**
 - Présentation des résultats de l'évaluation aux professionnels des unités qui valident les causes des écarts.
 - Recensement et priorisation des actions correctives. Un calendrier de réalisation des actions est établi.
 - Nomination pour chaque action d'un responsable chargé de sa mise en œuvre.
 - Rédaction du rapport d'étude.
 - Détermination de la période de réévaluation et du nombre de critères à réévaluer. Ce nombre peut être plus restreint que lors de l'étude initiale.
 - Mesure de l'impact des actions correctives sur la base des résultats de la réévaluation.

« pour en savoir plus » : Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé. L'audit clinique. Bases méthodologiques de l'évaluation des pratiques professionnelles. Paris : ANAES ; 1999.

